

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 Juin 2014

PRESENTS : Tous sauf Alain GIBEY

M. Christophe GESLOT a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 23 mai 2014 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N°1 : ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE TROIS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE

Délégué titulaire élu : Arnaud GROSPERRIN

1^{er} délégué suppléant : Dominique LHOMME

2^{ème} délégué suppléant : Sylvie ZILIO

3^{ème} délégué suppléant : François JALLIOT

DELIBERATION N°2 : LOTISSEMENT LA COUNOTTE : PARCELLE N° 8 (VENTE CONSORTS GUYOT)

Le conseil municipal, après délibération, décide de maintenir le prix de vente à 43 000.00 €, comme proposé lors de la première négociation.

DELIBERATION N°3 : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION PETITE ENFANCE : PROJET DE CREATION D'UNE MAM : MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Mmes Aurélie TATON et Murielle GROSPERRIN, toutes deux assistantes maternelles, car elles souhaitent créer une structure sur la commune de type Maison d'Assistants Maternelles pouvant accueillir 12 enfants. M le Maire explique le projet et les différentes hypothèses de réalisation. (Un dossier reprenant toutes les exigences inhérentes à ce projet est consultable en mairie)

Le Conseil décide de créer une commission de réflexion. Ses membres sont Mme ZILIO Sylvie et MM ADRIANSEN Jacques, MARTIN Louis et GROSPERRIN Arnaud.

DELIBERATION N°4 : MAITRISE D'ŒUVRE : RESTRUCTURATION DE L'ACTUEL BATIMENT ECOLE

Avec la construction de la nouvelle école, il convient de savoir ce qui va advenir du bâtiment de l'actuelle école située 1 rue des Saulniers.

Pour ce faire, il faut désigner un maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment.

Le conseil municipal donne mandat à M le Maire pour procéder à un appel d'offres maîtrise d'œuvre en vue de la transformation de l'école actuelle en Mairie au rez-de-chaussée, avec conservation de l'étage en logements loués.

DELIBERATION N°5 : LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires entrant en application à la rentrée de septembre 2014, il convient de mettre des locaux à disposition pour la mise œuvre de celle-ci.

A compter de septembre 2014, tous les jeudis à partir de 16h00, la salle de convivialité ne pourra plus être louée. Le Conseil décide, en effet, de mettre cette salle à disposition des activités péri-éducatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : CCVSV : MUTUALISATION DES SERVICES

M le Maire présente l'élaboration du rapport de mutualisations transmis par la CCVSV. Ce rapport demande à chaque commune de se positionner, pour le 30 juin au plus tard, sur des éventuels transferts de compétences communales au profit de la CCVSV à plus ou moins long terme.

Le Conseil considère que le délai imparti par la CCVSV pour répondre au questionnaire relatif à la mutualisation des services est trop court. Il ne sera donc pas répondu au 30 juin, comme demandé et qu'il convient de se donner le temps de la réflexion jusqu'à septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.

Compte rendu affiché le 24 juin 2014

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN